

Arrondissement de Lyon

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

SYDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

BUREAU

Séance du 16 juin 2016 à 12 heures,
Siège du SYDER – 61 Chemin du Moulin Carron – 69574 DARDILLY CEDEX

Date de la convocation : 8 juin 2016

Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MARTIN

20 délégués en exercice

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES

« TRAVAUX 2016 – RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC »

Délibération n° BS_2016_044

Acte réglementaire : (X) oui
() non

Vote

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

12 Membres présents : M. HECHAÏCHI (Belleville), M. DUBOST (Cercié), M. BRECHARD (Chamelet), M. ARTERO (Jonage), M. BOCQUET (Meyzieu), M. GOUGET (Montrottier), M. BROCHIER (Pomeys), M. MARTIN (St Clément de Vers), M. GERBERON (St Loup), M. JOASSARD (Sérézin du Rhône), M. DANIEL (Taluyers), M. MOULIN (Villefranche sur Saône)

1 pouvoir : M. VIDAL (Toussieu) représenté par M. HECHAÏCHI (Belleville)

7 Membres absents : M. BORNARD (Chatillon d'Azergues), M. BRAILLON (Gleizé), M. PFEFFER (Mornant), M. COUTURIER (St Bonnet le Troncy), M. PHILIBERT (Vaux en Beaujolais), M. BOUKACEM (Vaugneray), M. PORTIER (Villefranche sur Saône)

Le premier Vice-président rappelle que, par délibération n° CS_2014_049 du 24 juin 2014, le comité syndical a délégué au bureau syndical la prise de « *toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres ne relevant pas de la procédure adaptée* ».

En application de la décision n° DS_2016_047 du 21 mars 2016 du Président du SYDER, une procédure de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la réalisation des travaux de réseaux électriques et coordonnées, et éclairage public, sur le territoire de compétence du SYDER, au titre du programme 2016, et éventuellement des programmes 2017, 2018 et 2019, dans le cas de reconductions.

Le premier Vice-président expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce 16 juin 2016 à 10 h au SYDER pour l'examen des offres reçues pour les dix lots géographiques faisant l'objet de cette consultation.

Après classement des offres conformément au III de l'article 53 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres a choisi, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères annoncés dans le règlement de la consultation.

Ce choix s'est porté sur les opérateurs économiques suivants :

N° du lot	Zone géographique	Montant annuel estimatif HT	Opérateur économique choisi par la CAO
LOT - 01	C.C. Hauts du Lyonnais	700 k€	Entreprise SERPOLLET 2 chemin du Génie – 69632 Vénissieux Cedex
LOT - 02	C.C. Chamousset en Lyonnais	600 k€	Entreprise BOUYGUES Energies & Services 6 rue Jean Perrin – 69740 Genas
LOT - 03	C.C. Ouest Rhodanien	2 100 k€	Groupement EIFFAGE Energies – RAMPA ZI La Ponchonnière – 69210 Savigny
LOT - 04	C.C. Haut Beaujolais C.C. Saône Beaujolais	1 400 k€	Entreprise SERPOLLET 2 chemin du Génie – 69632 Vénissieux Cedex
LOT - 05	C.A. Villefranche Beaujolais Saône	1 600 k€	Entreprise SOBECA Agence d'Anse- BP 2 – 69480 Anse
LOT - 06	C.C. Beaujolais Pierres Dorées	2 000 k€	Entreprise SOBECA Agence d'Anse- BP 2 – 69480 Anse
LOT - 07	C.C. Pays de l'Arbresle C.C. Vallons du Lyonnais	1 400 k€	Groupement RAMPA - EIFFAGE Energies – Parc industriel Rhône Vallée Nord – BP 29 07250 Le Pouzin
LOT - 08	C.C. Pays Mornantais C.C. Vallée du Garon	1 300 k€	Entreprise SERPOLLET 2 chemin du Génie – 69632 Vénissieux Cedex
LOT - 09	C.C. Région de Condrieu C.A. Pays Viennois	800 k€	Entreprise EEE CITEOS 250 rue Louis Bréguet – 38780 Pont Evêque
LOT - 10	C.C. Pays de l'Ozon C.C. Est Lyonnais	3 100 k€	Entreprise BOUYGUES Energies & Services 6 rue Jean Perrin – 69740 Genas

(En cas de groupement, le nom du Mandataire est souligné)

Le premier Vice-président précise que les crédits correspondant à ces dépenses sont prévus chaque année au budget du Syndicat, en tant que de besoin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° CS_2014_049 du comité syndical du 24 juin 2014 portant délégations de pouvoir du comité au bureau syndical, et notamment le point 2 relatif à la passation, l'exécution et le règlement des marchés ne relevant pas de la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° DS_2016_047 du 21 mars 2016 du Président du SYDER autorisant le lancement de la procédure de consultation pour la réalisation des travaux réseaux et éclairage public sur le territoire de compétence du Syndicat au titre du programme 2016, et éventuellement des programmes 2017, 2018 et 2019,

Vu le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 16 juin 2016,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité

- ⇒ **Décide** la passation, l'exécution et le règlement des marchés issus de l'appel d'offres « Travaux 2016 - Réseaux et éclairage public » au titre du programme 2016, et, en cas de reconductions, pour 2017 à 2019, aux opérateurs économiques choisis par la commission d'appel d'offres, tels que présentés dans le rapport liminaire,
- ⇒ **Habilite** le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, à signer toutes les pièces des marchés,
- ⇒ **Acte** que les crédits nécessaires au règlement des dépenses afférentes à la présente délibération sont prévus au budget du Syndicat.

Fait les jour, mois et an que ci-dessus,
Le premier Vice-président

Malik HECHAÏCHI

